



### SUIVI LA ZIS – 20 septembre 2019

- La Municipalité attend toujours la décision du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) concernant les propositions de modifications à la délimitation de la zone d'intervention spéciale (ZIS) qu'elle lui a transmises le 19 août dernier.
  
- Prenez note qu'étant donné le volume important de commentaires citoyens reçus, la Municipalité n'effectuera aucun suivi personnalisé relativement à cette décision.
  
- Toutefois, la Municipalité vous transmettra de façon générale cette décision dès qu'elle sera connue.
  - Un courriel général sera acheminé à tous les résidents ayant formulé des commentaires.
  - Un message général sera diffusé via le compte Facebook et le site Internet de la Municipalité.